

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

67 N° 2 1940

Les jésuites à Paray-Le-Monial (1619-1763)

À l'occasion du quatrième centenaire de la
Compagnie
de Jésus

Georges GUITTON (s.j.)

p. 153 - 168

<https://www.nrt.be/es/articulos/les-jesuites-a-paray-le-monial-1619-1763-2932>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LES JÉSUITES A PARAY-LE-MONIAL (1619-1763).

A l'occasion du quatrième centenaire de la Compagnie de Jésus ⁽¹⁾.

En 1619, sur la demande de la marquise de la Magdelaine de Ragny, née Gondi, femme du gouverneur du Charollais et belle-sœur de l'évêque d'Autun, deux Jésuites du collège de Roanne vinrent à Paray-le-Monial prêcher le carême. L'un d'eux était le P. Jean de Villars, autrefois confesseur de sainte Jeanne de Chantal à Dijon.

Simple « mission » d'abord.

L'absence du gouverneur et les menées des Calvinistes, assez nombreux dans la ville, firent que personne ne consentit à leur offrir l'hospitalité. Ils durent passer tout le carême en une mesure fort étroite et branlante. Mais enfin, gagnés par leur dévouement, quelques hommes de bien leur procurèrent quatre petits logements, dont l'un, de meilleure apparence, fut converti en chapelle ⁽²⁾. Sur l'acte d'achat d'une de ces maisons, on voit figurer, à la suite du marquis de Ragny, qui souscrit à lui seul

(1) *N.d.I.R.* Nous avons dit notre intention, en janvier dernier, de publier plusieurs articles sur la Compagnie de Jésus à l'occasion du quatrième centenaire de sa fondation. Le P. de Moreau a décrit en janvier une période peu connue de l'histoire des jésuites belges. Le P. Guittou a bien voulu raconter à nos lecteurs l'histoire d'une maison de la Compagnie de Jésus en France, mêlée de près aux événements qui répandirent dans le monde la dévotion au Sacré-Cœur.

(2) Nous suivons ici, comme le P. Charrier dans son ouvrage sur le bienheureux Claude de la Colombière, les données de l'*Histoire du collège de Roanne* (Arch. Soc. Jesu : Lugd. t. 29, f° 196v) : histoire écrite sur place, chaque année, par un Père du collège. Le récit de ces origines par le P. Fouqueray (*op. cit.* III, 537) est un peu différent. Mais il est emprunté à l'*Histoire [générale] de la province de Lyon* (ibidem, f° 46), écrite à distance et plus tard, et qui n'est pas exempte d'une certaine intention d'édifier. Les deux jésuites auraient été d'abord reçus « au château de Paray ». Mais « il ne convenait pas à des religieux d'habiter une maison de qualité où toute la noblesse abordait ; ils demandèrent aux catholiques un logement plus conforme à leur état, etc. ». En suivant l'annaliste de Roanne, nous avons beaucoup plus de chance de serrer de plus près la vérité.

le tiers des 450 livres nécessaires, les noms de huit honnêtes « marchands et bourgeois de Paray » (3). En reconnaissance de leur générosité, le P. Général admit ces bienfaiteurs à la participation des mérites de la Compagnie. (Lettre au P. Jean Fourier, 15 août 1622)

Ces quatre logements étaient situés près de la Saulnerie, — c'est-à-dire près du grenier à sel, — dans la rue actuelle de la Visitation, sur l'emplacement même où devaient s'élever plus tard la chapelle et une partie du monastère, qui seraient témoins des apparitions de Notre-Seigneur à sainte Marguerite-Marie.

Deux ans après ces premières prédications, le 25 octobre 1621, entra au noviciat des Jésuites un jeune homme de Paray, François Vavasseur, celui que l'abbé d'Olivet devait estimer le meilleur humaniste de son temps ; certains le surnommeront « la chatte », tant il purléçait ses poésies latines.

Cependant les deux Pères, Jean de Villars et Melchior Fougereat, ne se trouvaient point à Paray à poste fixe. Pas davantage leurs successeurs de 1620, Grégoire Guiard et André Jacquinet, ni ceux de 1621, Pierre Biard et Bernardin Vitalis ; tous n'étaient là qu'en « mission », c'est-à-dire en camp volant, et dépendants du collège de Roanne. Pour la première fois, nous voyons le P. Guillaume Janin y passer, à partir de 1622, trois années de suite ; et, jusqu'au P. Papon (1669), prédécesseur du bienheureux Claude de la Colombière, cet exemple ne se reproduira, durant près d'un demi-siècle, que deux fois, pour le P. Grisolen en 1645 et le P. Gollier en 1662. « Mission », ce mot signifiait aussi que les Jésuites ne prenaient envers la ville de Paray aucun engagement de « résidence ».

Dans une petite ville qui ne comptait même pas deux mille habitants, aucune œuvre importante, en dehors de l'assistance charitable et de l'instruction, ne requérait l'aide des nouveaux arrivés. C'est à la seconde surtout qu'ils s'appliquèrent.

Malgré les remparts qui la ceinturaient et malgré l'héroïsme de son syndic, messire Claude Bouillet, qui se fit tuer à la porte du Périer, l'an 1581, en défendant sa ville contre une bande de huguenots, le calvinisme s'était infiltré au cœur de la cité parodienne. Qu'elle fût un fief de Cluny, que l'abbé de ce célèbre monastère en fût le doyen, maître et seigneur, et s'y fît

(3) *Minutes Chaufray*, 1619, chez M^e Verneret.

représenter, à demeure, par un prieur assisté de moines nombreux, cela ne pouvait qu'exciter l'audace des novateurs. Quand les protestants de Paray, vers le milieu du siècle, afin d'obtenir l'érection d'un temple, feront valoir qu'ils forment « plus du quart de la population » (4), on peut sans doute estimer que c'est vantardise. Mais s'ils ne constituaient qu'une minorité, c'était du moins minorité influente. On y compta longtemps un conseiller au parlement de Dijon, M^e Salvart ; presque toutes les professions libérales s'y rencontraient : notaire, secrétaire de justice, procureur, trésorier, maître et maîtresse d'école, plusieurs chirurgiens et apothicaires ; de même, des commerçants et artisans, comme tanneurs, mégissiers, cordonniers, poêliers, orfèvre, chaudronnier, aubergiste, serrurier, tisserand, menuisier. En 1682, le curé, messire Bouillet, élèvera encore cette plainte : « Il est de notoriété publique que les prétendus Réformés sont presque les seuls riches de cette ville ; ils tiennent la plus grande partie des habitants soumis, au moyen des prêts qu'ils leur font, et prennent occasion de là de les maltraiter, de vexer et d'insulter tout ce qui leur résiste ». Minorité hardie, par conséquent. Leur superbe assurance, les sarcasmes dont ils usaient volontiers contre les choses d'Eglise et de « moinerie », ne laissaient pas que d'impressionner les benoîtes âmes chrétiennes. La population avait besoin d'être réconfortée et instruite.

Très vite, un soin particulier fut accordé par les Jésuites à l'enseignement des enfants. Dès 1622, le P. Philibert Coutier, l'un des deux prêtres de la « mission », est porté au catalogue comme *docens pueros*. Et l'année suivante, un troisième Père, à qui l'avenir destinait à Lyon les plus hautes charges, — il devait, au temps du bienheureux Claude de la Colombière, être Provincial, — le P. Laurent Grannon, remplissait à Paray l'office de catéchiste.

Cette mention, *docet pueros*, avec la variante *docet pueros catholicorum*, se retrouve pendant dix ans accolée au nom d'un des Pères, même avant que les Jésuites ne soient invités à prendre pied au collège municipal.

Il existait, en effet, depuis assez longtemps, dans la ville,

(4) Requête pour bâtir un temple au Bronchet, 1653. *Registres du Conseil privé du Roy*. Archives de l'évêché d'Autun.

une maison dite « collège des habitants catholiques » ; maison modeste, d'un seul étage, n'ayant que trois fenêtres de façade. Elle était située au nord de Paray, dans la grande rue des Forges, entre le chevet de l'église Saint-Nicolas et les remparts.

Le 22 septembre 1618, le syndic et les échevins en avaient confié la direction au sieur Thillier, du bourg de Donjon, à charge d'instruire les enfants des catholiques « tant de l'art de lecture, écriture, que grammaire », sans que le maître puisse réclamer de chacun d'eux « plus de 5 sols par mois ». Mais le contrat se terminait par cette clause : « S'il arrivait que lesdits catholiques eussent une Mission des Révérends Pères Jésuites ou autre Collège de religieux pour l'instruction de la jeunesse de ce lieu, en ce cas il sera tenu de leur quitter [céder] ledit collège ». Ainsi, dès 1618, avant même le carême du P. Jean de Villars, le syndic et les échevins avaient-ils, au sujet des Jésuites, quelques ambitions éclairées d'espérance.

L'appel des Visitandines.

En 1626 se produit un événement qui va marquer pour toujours la vie de Paray et lui mériter plus que jamais son nom de « Monial ». On venait, raconte l'annaliste de la Visitation, la Mère de Chaugy, d'établir en cette ville « les RR. PP. Jésuites, afin que la clarté et la splendeur de leur doctrine dissipât les noires ombres de l'hérésie qui couvrent une grande partie des habitants de ce petit lieu » (5). Le P. Paul de Barry, l'auteur du célèbre opuscule *Pensez-y bien*, était supérieur de la « Mission » cette année-là. Durant le carême, qu'il prêcha tout entier, plusieurs personnes, désireuses d'entrer en religion, lui confièrent qu'elles ne trouvaient à cela d'autre empêchement que l'absence de tout couvent de femmes à Paray. Un « éloquent discours » s'ensuivit « en une assemblée commune, faisant voir qu'un monastère de bonnes religieuses est la gloire, le bonheur et le profit d'une ville ». Si bien que les auditeurs s'écrièrent tous d'une voix : « Faites-nous en venir, mon Père,

(5) Les détails qui suivent sont empruntés à l'*Histoire de la fondation du monastère de la Visitation Ste Marie de Paray-le-Monial, établi le 4 septembre 1626*. Autun 1926. Cette plaquette, publiée à l'occasion du 3^{me} centenaire, est tirée presque entièrement du récit de la Mère de Chaugy qui date de 1638.

de l'ordre que vous jugerez le plus capable de nous rendre ces services ».

Le P. de Barry n'avait jamais vu de Visitandines. Mais son compagnon, le P. Aymères, qui « venait fraîchement d'Evian, où les chères Sœurs de Thonon avaient commencé leur fondation », fit un tel éloge de leur « esprit d'humilité, simplicité, douceur et pauvreté », que le P. de Barry n'hésita pas. Il s'adressa au « monastère de Lyon-en-Bellecour », dirigé par la Mère Marie-Aimée de Blonay, s'assura du consentement de la Mère de Chantal, provoqua une requête des habitants de Paray à Mgr Claude de la Magdelaine de Ragny, évêque d'Autun, une autre à Mgr d'Arbouze, abbé de Cluny, seigneur temporel du lieu, fit demander, pour obtenir des religieuses de Bellecour, l'autorisation de l'archevêque de Lyon, Denys de Marquemont, qui pour lors était en cour de Rome, et l'approbation de Monsieur le comte de la Faye, leur père spirituel, qui était à Paris. Quand tout fut prêt, il voulut « prendre la peine de porter lui-même à Lyon toutes les permissions ». Mais, au préalable, il réunit les habitants de Paray pour leur exposer ce qu'étaient ces Filles de la Visitation Sainte-Marie. « Tous ces messieurs, ravis de joie, lui répondirent : Mon Père, faites les venir incessamment ! Nous les regardons comme l'aurore qui nous annonce un beau jour ». Ils ne croyaient pas si bien dire.

Les difficultés néanmoins surgirent. Après l'enthousiasme du début, qui avait poussé le bon peuple, au jour de l'entrée des religieuses, le 3 septembre 1626, à « couper leurs vêtements, afin d'en garder les morceaux comme des reliques », survinrent des épreuves et des contradictions. Humidité du logement, qui rendit malades « presque toutes les Sœurs » et causa la mort de l'une d'elles, dès le 10 novembre. Pour des moniales cloîtrées, jardin trop exigü, confinant aux remparts, exposé au nord, quasi sans soleil. Voisinage, à l'ouest, du collège municipal, et à l'est, du four banal, causant « un tel bruit et tintamarre » qu'on ne pouvait « nourrir l'esprit d'oraison ». Ajoutez le puits mitoyen entre le monastère et le four, qui attirait les curieux, pour épier, à travers l'échancrure de la muraille, « quand les religieuses viendraient à l'eau et pour leur parler ».

Cela ne pouvait durer. Avec la permission de l'abbé de Cluny, les Visitandines achetèrent le four, et le firent, à leurs frais, reconstruire ailleurs. Mais alors fureur dans le quartier ;

on jette dans le puits « tant de saletés et de suie » qu'il devient inutilisable. Pour comble d'infortune, voici la grande peste de 1628, et une Sœur atteinte de « trois gros charbons ». Le chirurgien ne veut donner de consultation — et encore en courant — que du haut de la tour des remparts, dominant le jardin où les religieuses écoutent. « La Sœur mourra dans les trois jours si elle n'est saignée », conclut-il ; puis de s'enfuir, le nez dans son masque à parfums. Enfin, le diable s'en mêlant sans doute, le cimetière des pestiférés qu'on installe en face du petit couvent, de l'autre côté des fossés de ville !

Apitoyée par tant de misères, la sainte Mère de Chantal aurait bien voulu que ses filles quittassent « un lieu si chétif ». Elle y insiste dans cinq ou six lettres. D'autant que le départ du P. de Barry dès la fin de 1626 et du P. Aymères en 1627 avait « mortifié les Sœurs cuisamment ». Mais où aller ? Elles n'ont plus de dot liquide : « leur bien est tout en maisons ». Les Jésuites tiennent bon, de leur côté, pour les maintenir à Paray. Et la sainte d'écrire : « De bon cœur j'acquiesce à leur sentiment, que je sais être bon et solide, comme venant d'âmes auxquelles je crois que l'esprit de Dieu réside ». L'esprit de Dieu fit plus. Pour faciliter toute chose, les Jésuites, en 1632, proposaient aux Filles de sainte Chantal un échange de maisons. La rue de la Saulnerie devenait rue de la Visitation. Le monastère que Jésus-Christ, pour révéler les trésors de son sacré Cœur, voulait, malgré tant de vicissitudes, à Paray-le-Monial, y était définitivement fixé.

Résidence fixe.

Devenus ainsi voisins du collège municipal, les Jésuites furent immédiatement sollicités d'y envoyer un des leurs enseigner la grammaire ; ce qui fut fait dès 1633. Et neuf ans plus tard, la marquise de Ragny fondait une rente de 200 livres pour l'entretien de ce régent. Mis en goût par cette acceptation, les Parodiens firent écrire, en 1647, par un juge, messire Baudrieux, au P. Vincent Carrafa, pour demander un second professeur. Sans s'y opposer, le P. Général, par une lettre du 20 juin, s'en remettait au Provincial de Lyon, le P. Claude Mauclerc, du soin de l'accorder. Cette concession ne pouvait se faire sans transformer la « mission » de Paray en résidence ou en collège. A l'unanimité, les consultants de province s'y opposèrent, « à

moins toutefois, ajoutait le P. Mauclerc, que cette maison ne consente à être un appendice d'un collège voisin » (7 novembre 1647).

Trois ans plus tard, sous le généralat du P. Piccolomini la question est reprise par la consulte de Lyon. Les raisons apportées pour la transformation de la « mission » en « résidence » étaient celles-ci : « 1^o) Le fruit recueilli dans ces lieux infectés par l'hérésie est grand ; nous devons le procurer partout où c'est possible. 2^o) La bienveillance des habitants à notre égard a toujours été constante et ferme. 3^o) Il est à craindre que certains prêtres, dont une bonne part est favorable à Jansénius, ne perdent entièrement par ces erreurs nouvelles une cité déjà attaquée par les huguenots ».

Mais les raisons, pour refuser cette érection, n'étaient pas moins fortes : « 1^o) Les petits établissements, quand ils deviennent stables, nuisent à la discipline religieuse. 2^o) La province, en ce moment, possède à peine assez de professeurs pour ses collèges complets. 3^o) Les jeunes régents ne se forment pas dans ces petites résidences ».

Les dix religieux qui devaient donner leur avis opinèrent pour l'établissement d'une résidence stable et pour le maintien du second professeur. Deux d'entre eux, le P. François d'Aix en particulier, demandaient qu'elle fût annexée à un collège. Un autre, que la Compagnie ne fût pas obligée à la conserver toujours. Un troisième cède à la bienveillance notoire des habitants et vote pour la conservation de cette maison : 1^o pour que les Pères n'en soient pas chassés, à la grande joie des hérétiques, ce qui aura lieu certainement, en raison d'un décret public récent, si l'on n'accorde pas ce qui est demandé ; 2^o pour ne pas offenser le prince de Conti, abbé de Cluny, en abandonnant, en de telles circonstances, une ville qui relève de son autorité.

Le Provincial Jean Gayet, en transmettant ces votes à Rome, demande que la résidence, si le Père Général l'accordait, fût unie au grand collège de Lyon ».

En fait, la maison de Paray, depuis 1638, déjà, dépendait du collège de la Trinité. En 1659, elle était de nouveau rattachée au collège de Roanne, et le resta jusqu'à la fin.

L'approbation du P. Piccolomini est du début de juin 1651. Avec une hâte, qui prouve combien l'enseignement des Jésuites était désiré, dès le 29 du même mois, la ville, par acte de M^e Ser-

ruier, notaire royal, leur cédaît « la maison collégiale dudit Paray, joignant à leur maison » ; et l'année suivante, elle assurait aux Pères une rente de 1100 livres, à la condition d'y entretenir constamment deux professeurs. Quant au collège communal, réduit aux classes inférieures, il était transporté dans une rue voisine.

Vers le même temps, (1650), les Bouillet avaient fait construire pour les Jésuites une petite chapelle, de 13 pieds sur 35, avec cette clause très onéreuse que tous les membres de la famille — et l'on en comptait de quatre ou cinq branches ! — eussent le droit d'y être inhumés. Vingt ans après, il apparut que cette obligation risquait de transformer ce lieu de prières en foyer d'infection. Les religieux, sous le supérieurat du P. Pierre Papon, rachetèrent, pour 800 livres, le droit des Bouillet, et devinrent propriétaires indépendants de la chapelle (1671).

Le P. Claude de la Colombière.

Telle était la situation de la petite résidence, lorsque y arriva, en février 1675, celui qui devait en faire la renommée : le P. Claude de la Colombière.

Né, en 1641, à Saint-Symphorien-d'Ozon, dans le Dauphiné, élève successivement aux deux collèges de Lyon, il avait, en Avignon, fait son noviciat, sa philosophie et cinq années de régence. Après sa théologie au Collège-de-Clermont à Paris, il avait, à Lyon, brillamment enseigné la rhétorique (1670-1673) et prêché, puis fait, dans la maison Saint-Joseph, sa troisième année de probation. Le P. Papon ayant, en janvier 1675, reçu ses lettres patentes de supérieur, pour aller à Gray régler des affaires assez embrouillées, le P. de la Colombière venait, en cours d'année, le remplacer. A Mademoiselle de Lyonne, qui s'étonnait que l'on eût envoyé en si petite ville un homme d'un tel mérite, le P. Forest, ancien co-novice du P. Claude répondit : « C'est en faveur d'une âme de choix qui a besoin de sa conduite ».

Au monastère de la Visitation, en effet, vivait alors, depuis près de quatre ans, cette « âme de choix », que Notre-Seigneur poursuivait de faveurs mystiques : Marguerite-Marie Alacoque. Dès son entrée au noviciat, ses supérieures ne lui avaient pas caché que ces voies extraordinaires ne sont pas conformes à l'esprit des Filles de Sainte-Marie. Extases et visions sortent

tellement de la voie commune si chère à saint François de Sales et à sainte Jeanne de Chantal ! Inquiète, Marguerite-Marie essayait de s'y soustraire, se croyant dans l'illusion, peut-être même trompée par le démon. Parmi ses compagnes, certaines ne se gênaient point pour la traiter d'hypocrite ou d'hallucinée. Consultés, des « personnes de doctrine », prêtres et religieux, n'osèrent se prononcer ; l'un d'eux, railleur, ajouta même : « Qu'on fasse manger de bonne soupe à cette fille, et tout ira mieux ».

Peine perdue. Marguerite-Marie souffrait le martyre. « Je me croyais abandonnée, écrit-elle, puisqu'on m'assurait que ce n'était pas l'esprit de Dieu et que, cependant, il ne m'était pas possible de résister à cet esprit qui m'attirait ». Dès la première entrevue, aux Quatre-Temps du mois de mars, le P. de la Colombière déclara d'elle à sa supérieure : « C'est une âme de grâce ». Et la sainte avait entendu de son côté une voix intérieure qui disait : « Voilà celui que je t'envoie » : celui que Jésus lui avait annoncé, quelque temps avant, par ces mots : « Je t'enverrai mon fidèle serviteur et parfait ami, qui t'apprendra à me connaître ».

Telle fut la mission du bienheureux Claude : rassurer Marguerite-Marie et la diriger, l'accréditer aussi auprès de ses supérieures, en vue de permettre aux désirs de Jésus concernant son Sacré Cœur de se manifester. Comme Jean-Baptiste, il n'était venu que « pour rendre témoignage à la Lumière ». Nous n'avons pas à dire ici comment il réalisa ces désirs, ni comment il contribua lui-même à propager le culte réclamé par le Christ ⁽⁶⁾. Son rôle de « précurseur » accompli, il disparaissait. Il sortait même de France ; prédicateur de la duchesse d'York à Londres pendant deux ans, il était accusé de prosélytisme indiscret, enveloppé dans la crise de « phobie papiste » de 1678, provoquée par Titus Oates, emprisonné plusieurs semaines dans les cachots infects de *King's bench*. Épuisé, phtisique, il revenait à Paray, durant quelques jours, au début de l'année suivante, une seconde fois à l'automne de 1681. Il y consuma ses dernières forces à l'achèvement de sa mission,

(6) Voir à ce sujet Pierre Charrier, S. I., *Histoire du P. Claude de la Colombière*, 2 vol. in-8° (Delhomme et Brigue) 1894 ; Louis Perroy, S. I., *Le Père Claude de la Colombière*, in-12 (Lethielleux).

auprès de la sainte et de sa nouvelle supérieure, la Mère Greyfié ; puis il y mourut obscurément, dans une dernière hémorragie, le 15 février 1682.

« Mon Dieu, avait-il écrit vers la fin de son troisième an, je veux me faire saint entre vous et moi ». Dieu l'avait pris au mot. Le Père chargé de l'histoire triennale de la maison, en cette année 1682 où le Christ venait de rappeler à lui son « fidèle serviteur et parfait ami », se contentait de déclarer : « Dans cette résidence de Paray-le-Monial, depuis trois ans, il ne s'est rien passé qui mérite d'être consigné dans les annales ».

Au cours de son supériorat de dix-neuf mois à Paray, le P. de la Colombière avait tenté un gros effort pour le développement du collège. Il avait obtenu du P. Provincial un professeur qui fût capable d'enseigner à la fois les humanités et la rhétorique, le P. Miraillon, l'autre régent se chargeait de la 4^{me} et de la 3^{me}. Par un acte du 3 décembre 1676, Jacques Dumény, principal du collège communal, s'engageait, moyennant une rétribution annuelle de 75 livres, à « enseigner la 5^{me} et à rendre ses écoliers capables d'entrer en 4^{me} au collège des RR. PP. Jésuites ». Mais la rhétorique — faute d'élèves sans doute — cesse, dès l'année suivante, d'être mentionnée au catalogue, et semble n'avoir plus jamais été rétablie.

Quant à la philosophie, ce ne sont pas les Jésuites, mais les Bénédictins, qui prennent, en 1680, l'initiative de l'enseigner. Le contrat qu'ils signent dans ce but avec la ville, et qui assure au professeur 300 livres annuelles, était conclu pour deux ans. Nous ignorons s'il fut renouvelé.

Dans le même but de développement, le P. de la Colombière avait acheté une « maison, écurie et jardin » située entre la résidence et la petite chapelle. Ayant, en 1675, quelques mois après que le P. de la Chaize était devenu confesseur de Louis XIV, reçu du roi un cadeau de 500 livres, le supérieur avait, sur la quittance qu'il en remit à M. Pellison, procureur de Cluny, promis d'employer cette somme « pour bâtir une église à la résidence ». S'il acquérait, le 28 avril 1676, la « maison, écurie et jardin » susdits, ce n'est pas que la maison même l'intéressât pour le moment ; il la cédait, en effet, quelques mois après, en location à la personne qui la lui avait vendue, Marie-Pernette Bouillet, veuve de Guinet de Villorbaine. C'est

le jardin surtout qu'il désirait, soit pour les jeux des écoliers, soit pour bâtir l'église projetée. Toutefois, il ne put entreprendre lui-même cette construction. L'église ne fut bâtie qu'après sa mort, de 1683 à 1685 ; elle abrita du moins son corps, jusqu'à la suppression de la Compagnie par le Parlement en 1763. La chapelle primitive de 1650, la seule où le bienheureux Claude ait dit la messe, — celle où il avait commencé, probablement dès la fin de juin 1675, à réaliser les désirs de Notre-Seigneur relativement au culte du Sacré-Cœur, — devint une salle de réunion.

La maison achetée de Pernette Bouillet, revendue en 1680 au sieur Pascaud, se vit l'objet, vingt-quatre ans plus tard, de « lettres de rescission contre la rétrocession » et, par sentence du baillage de Charolles, le 13 septembre 1704, fit retour aux Jésuites. Mais ceux-ci ne l'habitèrent jamais ; louée successivement à différentes personnes, elle fut occupée, à partir de mars 1760, par noble dame Elisabeth de Reclesne de Digoine, comtesse de Dyo (?).

Somme toute, malgré les efforts de développement tentés par le P. de la Colombière et ses successeurs, le chiffre des écoliers de l'externat, à en juger par le petit nombre des classes, la superficie des locaux et de la chapelle... et par la population restreinte de Paray, ne semble avoir jamais atteint la centaine.

Apôtres du Sacré-Cœur.

Après la mort du P. de la Colombière, la petite résidence de Paray, sauf pour ses attaches avec le culte du Sacré-Cœur, n'a guère plus d'histoire.

Le P. Ignace Rolin y séjourne à deux reprises, l'année qui précède son « troisième an », 1683-84, et celle qui le suit, 1685-86.

Directeur de sainte Marguerite-Marie, en un moment d'épreuves particulièrement douloureuses, où elle a dû, comme maîtresse des novices, renvoyer Mademoiselle de Vichy-Champrond dans sa famille, le P. Rolin, dans une longue lettre, fer-

(7) Achetée en 1792 par François Thouvant de Boyer, elle passa, par héritage, au début du XIX^e siècle, à une de ses nièces, Rosalie de Verneuil, dame de Daron. C'est sous ce dernier nom qu'elle a été connue à Paray au siècle dernier.

me, courageuse, la rassure : « L'esprit qui vous conduit n'est point un esprit de ténèbres... Ce ne sont point les démons qui sont déchainés contre vous... Laissez faire toutes les plaintes que l'on voudra. Ne craignez rien pour moi ; le saint Père de la Colombière est mon garant... »

Le P. Rolin acquiert sur Marguerite-Marie assez d'autorité pour obtenir, en 1685, qu'elle résume en un long mémoire les grâces de choix répandues sur son âme, les merveilleuses libéralités du Cœur de Jésus. Et prudemment, il lui interdit de le brûler avant qu'il l'ait examiné. Précieux manuscrit, que la sainte, au moment de mourir, eût bien voulu faire disparaître, mais qui fut sauvé de l'holocauste par une de ses novices et par sa supérieure.

Le P. François Froment habita Paray plus longtemps : une première fois en 1683, une seconde, de 1688 à 1695. C'est à lui que Marguerite-Marie demande, avant même que le P. Croiset n'entre en scène, — donc dès le début de 1689 au plus tard, — de composer un ouvrage sur la dévotion au Sacré-Cœur. Les deux « livrets » provenant des Visitations de Moulins et de Dijon proposent à la piété des adorateurs des formules et pratiques excellentes ; mais leur portée doctrinale est insignifiante. Il faut les compléter. Le P. Froment se met au travail. Mais ses charges de préfet des classes et de confesseur l'absorbent. Son ouvrage ne paraîtra qu'en 1699, à Besançon, neuf ans après la mort de la sainte.

Doué d'un autre tempérament, le P. Jean Croiset, plus jeune, parti plus tard, le devance de beaucoup. Entré au noviciat à vingt-et-un ans, en 1677, il correspond, dès avant son sacerdoce, en 1689, avec Marguerite-Marie. Son recteur du collège de la Trinité à Lyon l'y autorise. C'est le P. Antoine Billet, frère du médecin de la Visitation, et oncle de la Sœur Claude-Marguerite, amie intime de la sainte. Sur la demande du libraire Molin, de Lyon, Jean Croiset, en quelques semaines d'avril et de mai 1689, rédige des considérations doctrinales, pour joindre à un certain « livret » de la Sœur Joly qui a obtenu, entre Rhône et Saône, un merveilleux succès. Une première édition est épuisée le 19 juin, et l'on parle, en août, d'en imprimer une troisième. Marguerite-Marie exulte, en « apprenant les progrès de cette aimable dévotion, laquelle fait toute sa joie et son contentement » (3 novembre 1689).

Afin de faciliter un ouvrage plus considérable, le P. Billet autorise volontiers le P. Croiset à se rendre, accompagné du P. Claude de Villette, à Paray-le-Monial ; probablement durant les congés de Noël, cette même année. Mais, au cours d'un premier entretien, la sainte, sans doute intimidée, gênée de voir devant elle un visiteur adjoint, avec qui elle n'a jamais correspondu, en défiance aussi peut-être contre cette demi-publicité indiscrètement donnée par le P. Croiset à l'entrevue, se renferme dans un mutisme presque complet. Les visiteurs le comprennent. Ils reviennent, le lendemain, séparément, à l'insu l'un de l'autre, et reçoivent, de derrière les grilles, des lumières et des conseils tels, qu'ils repartent pour Lyon, ravis, pleins de reconnaissance et gagnés à jamais au Sacré-Cœur. Le P. Claude de Villette devait revenir à Paray, comme supérieur, de 1691 à 1694.

Quant à cet apôtre du Sacré-Cœur, le P. Joseph de Galliffet, qui fut Provincial de Lyon et Assistant de France à Rome, il ne touche à Paray-le-Monial que par sa filiation spirituelle du P. de la Colombière. Philosophe au collège de la Trinité, après l'émission de ses premiers vœux le 18 septembre 1680, il y fut, durant une année, sous la direction du bienheureux. Et dans son grand ouvrage « l'Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ », qui fut, pour la réalisation des désirs de Notre-Seigneur, décisif, c'est du P. de la Colombière que le P. de Galliffet déclare expressément tenir sa propre dévotion au Sacré-Cœur.

Les dernières années.

Qu'important, après cela, les détails que peuvent nous fournir les archives concernant la petite résidence ?

Il en est pourtant d'édifiants : tels ce legs de vingt livres à la congrégation des Messieurs, consigné dans le testament que fait Claude Bouillet, lieutenant en pied au régiment de Navarre, avant de retourner à l'armée, le 2 février 1682, ou cette « rente de 15 livres à la chapelle des Jésuites, pour l'entretien d'une lampe devant Notre-Dame », assurée par demoiselle Jeanne Duperret, le 9 mai 1685 ; telle, plus encore, cette fondation d'une mission à donner, de huit en huit ans, par les Jésuites, en l'église de Saint-Nicolas, de par la volonté de Sœur Françoise Chalon, de l'hôpital Saint-Joseph, qui alloue pour cela cinquante

livres annuelles, en fondation « à perpétuité », qui devait être rendue caduque vingt-deux ans plus tard.

D'autres révélations d'archives sont humoristiques : telle cette requête de 1700 où « les RR. PP. Jésuites font connaître aux sieurs maire et échevins que, la jeunesse tombant dans des dérégléments faute de correction, et que n'étant point de leur état de corriger eux-mêmes ladite jeunesse, ils invitent messieurs les habitants de fournir une somme chaque année pour qu'ils aient un correcteur ». Sur quoi, en assemblée générale tenue à l'hôtel-de-ville le 19 septembre de la même année, fut « résolu qu'on leur donnerait 60 livres par an, savoir 40 pour un correcteur et 20 qu'ils emploieront en volumes à distribuer aux meilleurs écoliers ». Les bonbons à côté des verges.

Il en est, enfin, d'émouvantes, qui montrent, à la fois, et les difficultés qu'éprouvait le petit collège, en temps de disette, pour obtenir de la ville les 1100 livres de rente promises par contrat, et la bonne volonté, pourtant, que chacun manifestait pour trouver un accommodement. Lorsque, en 1709, par suite de la misère publique, la « taille négociable », sur laquelle était prélevée cette pension, ne put être recouvrée, le recteur, le P. Seguin, lança un cri de détresse au parlement de Dijon. Celui-ci fit droit à sa requête ; et « attendu qu'il s'agit d'aliment pressant, qui ne peut souffrir de retardement, étant pour la nourriture du suppliant et des Pères de sa maison », ordre fut donné au collecteur des deniers de « payer à l'ordinaire », fallût-il, pour cela, prendre sur « le produit des octrois de vin » de la commune.

Humbles détails assurément, mais qui composent, fil par fil, la trame grise de l'existence d'un petit collège de province, trame nécessaire pour que se puisse tisser, au jour le jour, dans les âmes d'enfants, l'œuvre de Dieu.

Lorsque, en 1763, le Parlement eut supprimé la Compagnie de Jésus, le crieur de Paray « fit savoir à tous ceux qui voudraient mettre mise et enchères sur les effets appartenant aux ci-devant Jésuites, de se trouver audit collège, lundi, 3 octobre, où l'on en ferait la délivrance aux derniers enchérisseurs ». Le curé de Paray, — encore un Bouillet, — dut, la douleur dans l'âme, « publier le présent avis aux vêpres du dimanche », et même attester par écrit qu'il avait accompli cette dure tâche. Plus jamais les Jésuites ne viendraient donner la mission ni

prêcher dans cette église de Saint-Nicolas, qui ne tarderait pas, d'ailleurs, à être désaffectée. Elle devait être, sous l'Empire, transformée en théâtre, avant d'être, en 1860, plus qu'à moitié, détruite.

Nous ne savons si, pour « miser en enchérir » sur les effets des ci-devant Jésuites, les amateurs furent nombreux. Ceux qui se présentèrent, en tout cas, durent être singulièrement déçus... ou édifiés, en constatant la pauvreté du mobilier dont on leur offrait le partage. Le détail en est fourni tout au long dans l'inventaire dressé par les soins de M^e Jean-Louis Bernigaud, conseiller et procureur du roy en Charollais, et M^e Jacques Pallot, avocat au Parlement. « Petit autel servant pour la congrégation des écoliers, dix mauvais bancs, quelques tables, deux mauvais fauteuils de bois, rideaux de cadis vert, paillasses, matelas, prie-Dieu, bureau ou *espèce* de bureau, armoires, lit sans bois, monté sur un mauvais tréteau, un autre lit garni de son bois, provenant de l'infirmerie, lèche-frite de fer, chaudière de cuivre jaune, douze plats et deux douzaines et demie d'assiettes de fayence, etc. », autant d'objets dont la mention est souvent suivie de ces mots : « le tout en assez mauvais état ». Interrogé sur ce qu'il donnait annuellement aux Jésuites, le prieur des Bénédictins déclara qu'il leur « doit et paie annuellement 28 livres en argent et 4 bichets de froment ; et cela, pour rétribution de ce que les Jésuites viennent prêcher dans leur église tous les dimanches de l'Avent et du Carême, et les fêtes de la Vierge ». Comme l'apôtre Paul aux habitants de Thessalonique, les Jésuites vraiment pouvaient dire aux Parodiens : « Nous n'avons été à charge à personne d'entre vous » (8).

Mais cette pauvreté et les travaux de tous genres accomplis par les Jésuites à Paray, comme en tant d'autres villes, pendant deux siècles, n'empêchaient pas « ledit M^e Bernigaud de remontrer que son ministère, son devoir et sa soumission aux ordres de la Cour » l'obligeaient à faire exécuter promptement la vente prescrite. Et pour stimuler la commission requise à cet effet, il croyait nécessaire d'ajouter : « Les sages motifs qui ont décidé le Parlement à proscrire une doctrine aussi pernicieuse que l'est celle de la Société des soi-disant Jésuites, doivent nous engager nous-même à concourir à sa destruction en accé-

(8) 1^{re} Thessal. II, 9.

lérant l'exécution d'un arrêt qui passera à la postérité comme un monument de la fidélité du Parlement envers le Roi, de son zèle pour la religion, pour le maintien des maximes du royaume et pour la sûreté de la personne sacrée des Souverains » (9). Dououreux spécimen de la littérature à laquelle s'abandonne un magistrat, quand, au lieu de juger d'après les principes du droit, il prend le vent du jour.

Pour les défendre contre la calomnie, les persécutés de tous les temps n'ont pas de meilleur avocat, devant la barre de l'opinion mondiale, que l'impartiale et sereine histoire (10).

Lyon.

G. GUITTON, S. I.

(9) Archives départementales de Saône-et-Loire, à Mâcon, D, 30.

(10) *N.d.I.R.* Cette étude sera reprise dans un important ouvrage, dont la publication, par fascicules, a commencé en décembre 1939 : « *Les Etablissements des Jésuites en France depuis quatre siècles (1540-1940)* ». L'ouvrage, dû à de nombreux collaborateurs, comprendra dix à douze fascicules de 50 frs français chacun. La direction en est assumée par le P. Pierre Delattre, 7 rue des Augustins, Enghien. Nous recommandons vivement cet ouvrage à l'attention de nos lecteurs.

Bibliographie. — Arch. Soc. Jesu : Lugd. t. 29, *Historia*, f° 46 sq. et 196 sq. t. 30, *Historia*, f° 237 ; t. 37, *Fundationes*, n° 114-117. — P. Pierre Charrier, *Histoire du Vénérable Père Claude de la Colombière*, complétée à l'aide de documents inédits, 1894, t. I, pp. 137-237 ; 331-394. — Arch. Maison La Colombière, Paray-le-Monial. — Arch. départ. de Saône-et-Loire, Mâcon, D, 28-30. — Actes de l'état civil de Charolles. — Etude de M^{tres} Verneret : Minutes des notaires Chaufray, de Roche, de la Goutte, Dargaud. — Etude de M^{tres} Meunier : Minutes du notaire Billet.